

## Deux femmes élues de la CGT évincées du CSE de Malakoff **A chacun ses combats**

Ambiance tendue à Malakoff et dans le Réseau Outre-mer. Le Snj autonome de Malakoff, qui ne cesse de poursuivre la CGT de son hostilité, **est arrivé à ses fins.**

Il est parvenu à faire annuler au tribunal d'instance de Vanves, l'élection de Ghislaine Vingot et Sainda Streit-Soumaila, deux femmes élues CGT du CSE de Malakoff au prétexte que la liste sur laquelle elles étaient présentées, comportait des femmes « en surnombre » au regard de la proportion des femmes sur le site.

Or c'est bien pour dénoncer la sous-représentation des femmes-**Cadres** sur le site de Malakoff, preuve d'une politique d'embauche historiquement discriminatoire, que la CGT a délibérément choisi de présenter autant de femmes que d'hommes sur sa liste. Nous avons même affiché publiquement cette démarche « féministe » dans notre profession de foi.

Il faut souligner de surcroît que si la CGT avait respecté strictement sur sa liste la proportion d'hommes et de femmes dans le collège électoral cela n'aurait eu aucune influence sur le résultat des élections ! C'est bien ce qui prouve la hargne du SNJ.

A vrai dire, jamais nous n'aurions pu imaginer qu'un syndicaliste digne de ce nom puisse venir contester une démarche militante en faveur de la représentation des femmes et annuler l'élection de deux de nos candidates ! C'était sans compter sur la malveillance procédurière du Snj autonome de Malakoff, qui a multiplié les actions en contentieux dans toutes les directions.

L'application stupide de la Loi a donc pour conséquence l'éviction de deux élues femmes ainsi que la disparition de leurs deux postes, réduisant le nombre d'élus au CSE de Malakoff et rendant sa gestion particulièrement indécise. Quelle victoire pour l'égalité professionnelle, la représentation du personnel et la démocratie !

On peut aussi noter que si l'individu à l'origine de cette pitoyable action avait fait appliquer son juridisme borné au CSE de France 3, il aurait aussi bien pu faire invalider d'autres élections, comme celles de Nancy Gressier et Patricia Jomain de la Cfdt, candidates sur des listes où les femmes étaient « en surnombre »...

Mais l'ambiance anti CGT est telle à Malakoff et dans certaines stations d'Outre-mer, que dès que l'un des syndicats opposants trouve une brèche pour s'engouffrer dans la hargne qui le dirige, il y va.

Le constat est navrant et même rageant : la loi visant à rétablir la place des femmes dans les instances sociales est ici retournée comme une arme contre ces mêmes femmes qui du coup vont devenir excessivement minoritaires. Un comble !

Quant au Snj autonome qui a soutenu cette procédure, il se sera montré beaucoup plus pugnace pour obtenir l'éviction de femmes élues sur les listes CGT que pour combattre le plan de départs visant 2000 salariés à FTV. A chacun ses combats.

Paris, le 18 février 2019